

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

lundi 15 janvier 2023 à 18h30

Présents : Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS TORTEL,
Dominique LE CRONC, Christine SERRET.

Messieurs Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE.

Absents : Jacques Piot, Sylvie PUECHLONG

Secrétaire de séance : Christine SERRET

Le quorum est atteint (présents 7, votants 7)

Ordre du jour	Vote
1. Approbation du PV du conseil municipal du 8 janvier 2024	Adopté
2. Choix de l'entreprise de panneaux photovoltaïques dans le cadre du projet « Transition écologique ».	Adopté
3. Choix de l'entreprise pour l'installation de cuves de stockage et de régulation des eaux pluviales dans le cadre du projet « Transition écologique ».	Adopté
4. Approbation de l'AMO : STAT et NRC Conseil.	Adopté
5. Renouvellement de la convention de pâturage.2024 / 2029	Adopté
6. Questions diverses	

La séance est levée à 19h

1. Approbation du PV du conseil municipal du 8 janvier 2024

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le PV avant de l'approuver. Florence Chopin expose les points qu'elle souhaite modifier :

- suppression de la mention : "contrairement à ce qu'expose M. Couche"
- Rajout : " M Couche expose sa désapprobation quant au ton accusateur de P Puigmal alors qu'il n'a que très partiellement assisté à cette réunion"
- Rajout "F Chopin rappelle les règles en matière de rédaction du PV exposé des débats, arguments,... les petites phrases lâchées dans l'animation du débat sans rien n'y apporter n'y ont pas leur place. Elle considère que le PV est correct tel que rédigé".
- suppression du paragraphe sur le manque de réunion publique car ce n'est pas conforme à ce qui ressortait du débat du 13 décembre.

Questions diverses :

devis Grosjean

- Rajout : "F Chopin indique que si le marché est clôturé, le nouveau devis par un menuisier qui n'est pas titulaire du lot ne peut être validé sans passage et approbation par le conseil municipal d'autant qu'il semble y avoir une plus-value et que le montant est supérieur au plafond que le Maire peut engager seul."

Vote : 7 votants Pour : 6 Abstentions : 0 Contre : 1

2. Choix de l'entreprise de panneaux photovoltaïques dans le cadre du projet « Transition écologique ».

Deux devis sont présentés :

- Le Roi Solaire : 38 736€
- Elergie : 35 860€

L'ingénieur du SEV a émis un avis favorable au choix de l'entreprise Le Roi Solaire

Vote : 7 votants Pour : 7 Abstentions : 0 Contre : 0

3. Choix de l'entreprise pour l'installation de cuves de stockage et de régulation des eaux pluviales dans le cadre du projet « Transition écologique ».

Madame le Maire rappelle le montant des devis pour 1 cuve et pour 2 cuves. Elle s'est rapprochée des pompiers pour savoir si cela leur serait utile. Pour que cela le soit, il faudrait une cuve toujours pleine et disponible. Le conseil choisit d'installer une seule cuve de régulation des eaux pluviales pour un montant de 36 411.50€ et donne l'autorisation à madame le Maire de signer le devis.

Vote : 7 votants Pour : 7 Abstentions : 0 Contre : 0

4. Approbation de l'AMO : STAT et NRC Conseil.

- AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) technique pour un montant de 4 000€ HT soit 4 800€ TTC, présenté par le cabinet STAT, pour le projet de « Transition écologique ».

Vote : 7 votants Pour : 7 Abstentions : 0 Contre : 0

- AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) administrative pour un montant de 2 250€ HT soit 2 700€ TTC présenté par le cabinet NRC, pour le projet de « Transition écologique ».

Vote : 7 votants Pour : 7 Abstentions : 0 Contre : 0

5. Renouvellement de la convention de pâturage.2024 / 2029

M. Tramier, éleveur de moutons, sollicite le renouvellement de la convention tripartite : éleveur/ONF/commune pour faire pâturer les moutons sur le plateau de Buisson sur une surface de 83 hectares, du 1^{er} avril au 25 juin, chaque année (800 moutons jusqu'en 2023 – 680 en 2024). Cette convention serait établie pour une période de 5 ans.

Depuis quelques années, le berger installe son enclos qu'il démonte avant de quitter les lieux. Il n'y a plus de fils de fer laissés sur place.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer la convention de pâturage pluriannuelle avec Monsieur Tramier pour une période de 5 ans.

Vote : 7 votants Pour : 7 Abstentions : 0 Contre :

1. Questions diverses

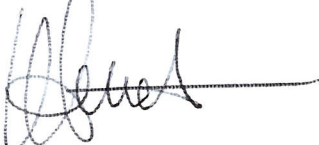
- Stationnement : les pompiers sont venus faire le tour du village avec un gros camion pour vérifier l'accessibilité en cas d'intervention (opération attendue depuis un an). Au bout de la grand rue ils ont pu observer le stationnement de voitures devant les panneaux d'interdiction. En cas de nécessité, peu importe la nature de l'intervention, le camion passe quitte à endommager les voitures stationnées devant les panneaux, gênant le passage. En fin d'intervention ils rédigent les constats mais le véhicule stationné devant un panneau d'interdiction est considéré en infraction, donc responsable.

Par ailleurs l'idée de rétrécir la voie au niveau du virage est totalement proscrit.
Il est important que l'organisation du stationnement soit comprise de tout un chacun, car en cas de sinistre les minutes sont comptées et précieuses.

- Organisation de l'attribution des carrés moyenâgeux.
Les conditions d'attribution : cf le règlement validé en conseil municipal du 7 juin 2023.
10 carrés ont été attribués ; belle expérience et bonne ambiance.
Florence Chopin propose de s'occuper de l'information par voie publique : affichage et site.
Date limite pour le dépôt des candidatures avant le 15 février.
S'il devait y avoir plus de candidature que de plessis, une réunion serait organisée avec tirage au sort et priorité donnée aux personnes qui n'ont pas bénéficié d'un carré en 2023.
Mme Chopin rappelle que l'arrosage se fait avec l'eau de la fontaine et la nécessité de se conformer à la réglementation en vigueur en cas de restriction d'eau (cf arrêté préfectoral)
- Consultation pour le cabinet de kiné.
Madame le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal d'opérer au dépouillement des réponses de la consultation samedi le 20 janvier de 9h à 10h avant la réunion publique.

La séance est levée à 19h, l'ordre du jour étant épuisé.

Le secrétaire de séance



Christine SERRET



Le Maire,



Chantal FRITSCH